

COLLEGE EMPLOYEUR

277 rue Saint-Jacques, 75240 Paris Cedex 05

Tel.: 01.53.73.74.40 - Fax: 01.53.73.74.44 – secretaire@collegeemployeur.org

Paris, le 26 septembre 2017

Objet : Applications Gestion pour les établissements

Madame, Monsieur, Cher collègue

Parmi les nouvelles obligations de la rentrée il y a notamment l'application des nouvelles dispositions conventionnelles CEPNL (rémunération des strates I et II, ancienneté, maintien de salaire etc.) et la mise à disposition du public d'un registre d'accessibilité.

Pour satisfaire plus facilement à ces obligations, il existe des applications spécifiques qui peuvent être mises en œuvre :

- **Social :** pour mettre à jour les informations des salariés, faire vos simulations, éditer les fiches de classifications voire les contrats de travail et avenants, calculer le maintien de salaire et les droits à congés puis basculer ces éléments dans votre logiciel de paie, le Collège employeur pilote une application Social ;
- **Accessibilité** L'application Immobilier qui existe déjà, sera mise à jour fin septembre pour remplir vos nouvelles obligations en matière d'accessibilité en renseignant le registre obligatoire en toute simplicité. Ce registre a pour objectif de permettre à l'utilisateur de prendre facilement connaissance des prestations offertes dans l'établissement scolaire et de leur degré d'accessibilité

Accès facilité aux applications par le portail Isidoor

Pour accéder à ces applications, nous vous informons que les chefs d'établissement peuvent maintenant utiliser leur code d'accès Gabriel (Ange 1D/2D) à partir du [portail des applications Isidoor](#).

Assistance dédiée

Les Udogec/Urogec accompagnent les établissements dans la mise en œuvre de ces applications. Le Collège employeur a mis en place en complément un support technique accessible via les applications elles même (lien direct avec le conseiller technique et suivi des demandes d'assistance). Vous pourrez ainsi poser vos questions directement depuis votre navigateur Internet sous forme de « chat ».

Des formations en régions et en ligne (Webinar) seront également proposées sur ces différentes thématiques.

Nous espérons que ces dispositifs vous aideront dans vos différentes missions administratives.

Le Collège employeur

